

## **CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 Juin 2020 sous la présidence de DUPEUX Viviane, Maire.

Le 13 juin à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anzême, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente sous la Présidence de Madame Viviane DUPEUX, Maire sortant, séance à huis clos.

**PRESENTS** Mme DUPEUX Viviane, Mr ROUSSEAU Christian, Mme MAUZE Nathalie, Mr LAUNAY Christian, Mr BIDOU Sébastien, Mr HUET Gérard, Mme BOURIAUD Odile, Mr ROUSILLAT Franck, Mr BERTRAND Cyrille, Mr CLEMENCON Cyrille, Mr ALGIERI Fabrice, Mme SOUBRANT Maryse, Mme GUERRIER Josiane, Mme LEROY Corinne, Mme CRABOS Elizabeth.

**Excusé** : Mme MAUZE Nathalie

Ouverture de la séance 14H10  
Secrétaire de séance ROUSSEAU Christian

Lecture et adoption du PV de la réunion précédente

### **I-Détermination des commissions communales :**

**FINANCES** : Mme GUERRIER Josiane, M. HUET Gérard, M. LAUNAY Christian M. ALGIERI Fabrice  
M.ROUSSILLAT Franck

**TRAVAUX** : M.ALGIERI Fabrice, Mme BOURIAUD Odile, M. CLEMENÇON Cyrille, Mme GUERRIER  
Josiane, Mme LEROY Corinne, M. ROUSSEAU Christian, M.ROUSILLAT Franck

**RELATIONS AVEC L'ECOLE, GESTION DE LA CANTINE, CENTRE DE LOISIRS ET DES  
ACTIVITES PERISCOLAIRES** : M. BIDOU Sébastien, M. LAUNAY Christian, Mme VANDELDELDE  
Elisabeth

**CULTURE, SPORTS, LOISIRS, VIE ASSOCIATIVE, COMMUNICATION** : M. BERTRAND Cyrille, M.  
CLEMENÇON Cyrille, M. BIDOU Sébastien, Mme MAUZÉ Nathalie, M. ROUSSILLAT Franck.

### **II-Désignation des délégués aux organismes extérieurs :**

**Evolis23** : M.ROUSSEAU Christian, Titulaire, M.BIDOU Sébastien, Suppléant

**SDEC** : Mme GUERRIER Josiane, Titulaire, M. ROUSSILLAT Franck, Titulaire, M. LAUNAY Christian,  
Suppléant, M. CLEMENCON Cyrille, Suppléant

**SDIC23** : M. BERTRAND Cyrille, Titulaire, Mme BOURRIAUD Odile, Suppléante

**SIAEP** : Compétence Agglo 2 titulaires Mme le Maire + un élu de l'Agglo : M.HUET Gérard,  
Suppléant : Mme VANDELDELDE Elisabeth, Suppléante

**CNAS** : M. LAUNAY Christian

**Correspondant défense** : Mme GUERRIER Josiane

**Correspondant sécurité routière** : M. ALGIERI Fabrice

**Correspondant forêt Chartre ONF** : Mme GUERRIER Josiane

**Correspondants Accueil Agglo** : Mme SOUBRANT Maryse, Mme VANDELDELDE Elisabeth

**Correspondants Agglo Transport** : M. LAUNAY Christian, M. ROUSSEAU Christian

**Habitat** : M. ROUSSILLAT Franck, M. CLEMENCON Cyrille,

**Tourisme** : M. CLEMENCON Cyrille

## **II- Indemnités du Maire et des Adjointes**

Le conseil municipal fixe l'indemnité de fonction du Maire à 40,3% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique ainsi que l'indemnité de fonction des adjoints à 10.7% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique à compter de l'installation du Conseil Municipal, soit le .

### **Délégation du Conseil Municipal au Maire**

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de ces délégations, les décisions ponctuelles relèvent de la compétence du maire qui doit les signer personnellement, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal,

Après examen de l'article L2122-22, le Conseil Municipal délègue au maire et pour la durée de son mandat les attributions suivantes :

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

### **Proposition l'une licence IV et Tabac.**

Les propriétaires du Caméléon, propose à la commune d'Anzême, de leur racheter leur licence IV, ainsi que le fonds de commerce avec tabac du fait de la cessation de leur activité.

La licence IV est proposée au prix de 5000€, l'ensemble licence + fonds avec tabac 38 000€

La Commune d'Anzême disposant déjà d'une licence IV, il a été pris attache avec les services concernés pour connaître les possibilités d'acquisition d'une seconde licence. La Commune se laisse jusqu'à mi-juillet pour donner une réponse.

### **Questions diverses**

#### **Modification des horaires de la Poste**

Suite à une demande de l'Agglo service tourisme de la possibilité de libérer l'agent mis à disposition le samedi pour une meilleure gestion des plannings, Madame le Maire propose que l'heure effectuée le samedi soit reportée le lundi matin, sachant qu'il est envisagé une réorganisation de cette activité avec une augmentation de l'amplitude horaire.

#### **Travaux Pont de Fournoue**

Un courrier sera adressé aux services de la DDT pour un appui technique sur les travaux à envisager, en accord avec le propriétaire de la Chaussée de l'étang.

#### **Classement et archive numérique**

Un gros travail d'archivage s'avère nécessaire au niveau du secrétariat de mairie, il est donc prévu à cette occasion de procéder à une numérisation des documents archivés en interne.

**Matériel informatique**

Des devis vont être sollicités afin de renouveler le matériel informatique du secrétariat de mairie

**Formation CPIE sur la gestion différenciée des espaces verts**

Franck ROUSSILLAT assistera à cette formation

Clôture de la séance 17H10